



Département de l'Ardèche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION****Séance du 5 novembre 2025**

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	59

Date de convocation**30 octobre 2025****Environnement - Convention
de partenariat 2025 avec
l'ADIL de la Drôme pour une
action d'informations et de
conseils sur les offres
photovoltaïques aux
particuliers****N° de la délibération
2025-707**Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq novembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle
Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mme Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Paul BARBARY (pouvoir à Valina FAURE), M. Pascal BIGI (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Nathalie RAZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Xavier AUBERT, Mme Muriel FAURE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC. Mmes Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Les toitures des particuliers représentent un gisement important pour le photovoltaïque dont le déploiement sur le territoire est un des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial. Par ailleurs les solutions d'autoconsommation sont souvent complémentaires aux rénovations énergétiques pour maîtriser les factures. Cependant Il est difficile pour les particuliers de faire des choix de solutions techniques au regard de la très grande diversité des offres proposées et du grand nombre de démarchages commerciaux auxquels ils sont confrontés. Au même titre que sur la rénovation énergétique, un conseil neutre est pertinent. Il permet par ailleurs d'amener les particuliers intéressés par le PV à se questionner également sur la performance énergétique de leur logement.

Depuis septembre 2023, ARCHE Agglo et l'ADIL de la Drôme ont engagé un partenariat visant à apporter un conseil neutre aux particuliers sur le photovoltaïque sur le territoire d'ARCHE Agglo. En 2024 ce sont 83 personnes qui ont été

reçues sur cette thématique dans le cadre de l'organisation déjà en place sur le guichet unique de l'habitat. En effet, il s'agit dans les fait pour l'ADIL de la Drôme de renforcer sa présence d'une journée par mois dans le cadre du guichet unique de l'habitat d'ARCHE Agglo.

Fort de ce bilan qui conforte la nécessité de ce conseil, l'ADIL de la Drôme a la volonté de poursuivre son partenariat avec ARCHE Agglo pour son action d'informations et de conseil aux particuliers sur le photovoltaïque.

Objet de la convention de partenariat :

Il est proposé de conclure et de signer une convention de partenariat « Action d'informations et de conseils sur les offres photovoltaïques aux particuliers » avec l'association départementale d'information logement de la Drôme (ADIL 26) d'une durée de 1 an, soit 12 journées de permanences d'un conseiller ADIL 26, pour la réalisation de ce projet et la mise en œuvre des actions suivantes :

- permanences téléphoniques visant à apporter un premier niveau d'information sur le sujet du photovoltaïque.
- permanences de conseil approfondi sur rendez-vous pour les particuliers (rendez-vous téléphonique et physique).

Modalités financières :

Afin de contribuer à la bonne réalisation de cette action de l'ADIL de la Drôme, ARCHE Agglo apporte une contribution forfaitaire de 7 800 € non soumis à TVA.

Considérant la convention ;

Considérant qu'une délibération n° 2025-030 du 22 janvier a été adoptée avec un montant erroné ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 22 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **RETIRE** la délibération n° 2025-030 du 22 janvier 2025 ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 7 800 € à l'ADIL de la Drôme ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat « Action d'informations et de conseils sur les offres photovoltaïques aux particuliers – 2025 » avec l'ADIL de la Drôme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 5 novembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 06/11/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 007-200073096-20251105-DELIB_2025_707-DE

